

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoirs : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 46****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE DEUX CLASSES DANS DEUX ECOLES
ET DE DEUX SALLES A L'ACCUEIL DE LOISIRS/ ACCUEIL PERISCOLAIRE –
DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAGC (FONDS DE CONCOURS)**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la collectivité a fait le choix de se lancer dans une démarche volontariste de **renovation de ses structures d'accueil de l'enfance** sur plusieurs années.

Les travaux envisagés en 2019 concernent les écoles Langevin Wallon et Joliot Curie ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire.

Ecole Langevin Wallon :

- traitement acoustique de la classe n°4 par la création d'un faux plafond et remplacement des luminaires existants.

Ecole Joliot Curie :

- rénovation de la classe n°2 avec le remplacement du revêtement de sol souple ainsi que la peinture du plafond, des murs et des boiseries.

Accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire:

- rénovation des pièces n°1 et 2 et sécurisation de l'escalier principal en y ajoutant une main courante à

hauteur d'enfants pour améliorer l'accessibilité.

Le montant estimatif des travaux est de 41 666,67 € HT.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

-Fond de concours CAGC sollicitée 35 %, soit :	14.583,33 €
-Fonds propres (35%), soit :	14.583,34 €
-Subvention DETR sollicitée 30 %, soit :	12.500,00 €
Total	41.666,67 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Considérant la nécessité de rénover deux classes des écoles Langevin Wallon et Joliot Curie ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de rénovation de deux classes et deux salles de l'accueil de loisirs sans hébergement/accueil périscolaire pour un montant de 41 666,67 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault dans le cadre du fonds de concours,
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **08 MARS 2019**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le **08 MARS 2019**

